

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan organise, au titre de l'année 2026, pour les centres de gestion du Calvados, des Côtes d'Armor, de l'Eure, du Finistère, d'Ille et Vilaine, de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Manche, de la Mayenne, du Morbihan, de l'Orne, de la Sarthe, de Seine-Maritime et de la Vendée

le concours externe, interne et troisième concours DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE Catégorie B

Les ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'espace économique autres que la France ont accès à ce cadre d'emplois.

Nature des spécialités	Nombre de postes ouverts			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	Total
Bâtiments, génie civil	21	11	7	39
Réseaux, voirie et infrastructures	25	14	9	48
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	5	2	1	8
Aménagement urbain et développement durable	18	10	6	34
Déplacements, transports	5	2	1	8
Espaces verts et naturels	26	14	9	49
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	15	8	5	28
Services et intervention techniques	13	7	4	24
Métiers du spectacle	5	3	2	10
Total	133	71	44	248

➤ Conditions de participation

Concours externe : être titulaire d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes. Possibilité de dérogations à la condition de diplômes (qualification reconnue comme équivalente, mères et pères de famille d'au moins trois enfants, sportifs de haut niveau). Informations complémentaires à l'adresse : www.cdg56.fr

Concours interne : être fonctionnaire ou agent public des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ou agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2026.

3^{ème} concours : justifier, au 1^{er} janvier 2026, de l'exercice pendant quatre ans au moins :

- soit d'une ou plusieurs activités professionnelles salariées de droit privé, quelle qu'en soit la nature
- soit de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, magistrat, militaire ou agent public.

Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale soient prises en compte pour l'accès au 3^{ème} concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation seront comptabilisées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle, ainsi que la durée du service civique.

➤ Dates et lieux des épreuves

Epreuves d'admissibilité : le jeudi 09 avril 2026 en Morbihan (56). D'autres centres d'épreuves pourraient être ouverts hors Morbihan, compte tenu du nombre de candidats inscrits aux concours. Le lieu des épreuves d'admissibilité pourra dépendre de la spécialité choisie lors de l'inscription.

Epreuves d'admission : 4^{ème} trimestre 2026 en Morbihan (56).

➤ Nature des épreuves (extrait)

	Epreuves d'admissibilité	Epreuves d'admission
Concours externe	Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)
Concours interne	1/ Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée totale de l'entretien : 20 minutes ; coefficient 1)
Troisième concours	2/ Etude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 4 heures ; coefficient 1)	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

La période d'inscription est fixée du 30 septembre 2025 au 13 novembre 2025 inclus, découpée de la manière suivante :

- **PREINSCRIPTION EN LIGNE du 30 septembre 2025 au 05 novembre 2025, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)** sur le portail national des concours et examens professionnels à l'adresse www.concours-territorial.fr. Les candidats pourront saisir leurs données pour effectuer leur préinscription sur ce site, selon les dates et heure mentionnées ci-dessus. Cette préinscription générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, uniquement accessible ensuite sur le site internet www.cdg56.fr. Cette préinscription ne sera considérée comme définitive qu'au moment de la validation de la demande d'inscription depuis l'espace sécurisé.

- **VALIDATION DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION du 30 septembre 2025 au 13 novembre 2025, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine) ET DEPÔT DES PIECES JUSTIFICATIVES**

Le candidat devra ensuite, à partir de son espace sécurisé accessible sur le site internet du centre de gestion du Morbihan (www.cdg56.fr), valider sa demande d'inscription. En l'absence de validation de la demande d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 13 novembre 2025, 23h59 dernier délai), la préinscription en ligne sera annulée. Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée sur son espace sécurisé, les pièces justificatives requises. Aucune modification d'inscription (choix de voie ou de spécialité) ne sera acceptée après la date de clôture des inscriptions fixée au 13 novembre 2025. Les dossiers devront être impérativement complets à la clôture des inscriptions.

A titre exceptionnel, notamment en cas de problème technique, les candidats pourront retirer un dossier d'inscription, soit à l'accueil du centre de gestion du Morbihan du 30 septembre 2025 au 05 novembre 2025 (17h30 dernier délai), soit sur demande écrite adressée au centre de gestion du Morbihan dans les délais impartis (la preuve du dépôt faisant foi) accompagnée d'une enveloppe (23x32) affranchie au tarif en vigueur et libellée aux nom et adresse du candidat.

Les candidats pourront transmettre par voie postale (la preuve de dépôt faisant foi) ou remettre à l'accueil du centre de gestion du Morbihan (17h30 dernier délai), au plus tard le 13 novembre 2025 dernier délai :

- leur dossier d'inscription original complété et restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises,
- ou le formulaire d'inscription (généré sur l'espace sécurisé après une préinscription en ligne) qui devra être imprimé, restitué avec l'ensemble des pages du dossier, dûment renseignées et signées, accompagné des pièces justificatives requises, sous peine d'annulation de sa préinscription en ligne.

Les candidats pourront corriger leur dossier de préinscription imprimé, au stylo rouge exclusivement. En cas de contradiction entre les données saisies en ligne et les données rectifiées sur le dossier papier, le service concours du centre de gestion du Morbihan donnera foi aux corrections manuscrites. Toute réclamation à caractère technique liée au téléchargement du dossier d'inscription ne pourra être étudiée.

Adresse : **Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan - service concours - 6 bis, rue Olivier de Clisson – CS 82161 - 56005 VANNES Cedex**

Tout courrier insuffisamment affranchi ou avec un défaut d'adressage sera refusé même s'il a été posté dans les délais (la preuve de dépôt faisant foi). Tout dossier transmis par télécopie ou courrier électronique sera refusé. Tout formulaire d'inscription adressé au centre de gestion du Morbihan, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription original ou téléchargé ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout incident dans la transmission de la demande de dossier et/ou du dossier d'inscription, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Il est vivement conseillé d'effectuer un suivi lors de l'envoi du dossier d'inscription, afin de garantir la réception par le centre de gestion du Morbihan.